

Les FICHES de l'Observatoire



Mai 2001 - N° 5

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DE LA ZONE URBAINE SENSIBLE DE BLOIS

Tableau de bord - Données de janvier 2001

LANPE, la DDTEFP, la Préfecture, Le Conseil Général, le contrat de Ville de Blois et l'Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, ont décidé de mettre en place un tableau de bord sur les demandeurs d'emploi de la Zone Urbaine Sensible (ZUS) de Blois qui comprend les quartiers Bégon, Croix-Chevalier, Kennedy, Coty et une partie du quartier des Sarrazines. Il doit permettre de connaître le plus finement possible les caractéristiques des chômeurs de ces quartiers dans le but de mettre en œuvre des actions appropriées destinées à faciliter leur accès à l'emploi. Des comparaisons seront réalisées dans le temps, par un suivi régulier, et dans l'espace. La base de référence est la Communauté de Communes du Blaisois (Blois, La Chaussée-Saint-Victor, Fossé, Marolles, Saint-Gervais-La-Forêt, Saint-Sulpice, Villebarou, Vineuil). La présente publication, qui fait l'objet d'une large diffusion, présente une sélection des principaux indicateurs. Ceux-ci sont établis à partir des informations statistiques communiquées par l'ANPE.

DONNÉES DE CADRAGE

	ZONE URBAINE SENSIBLE			RESTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Population totale	7 472	6 906	14 378	28 818	25 988	54 806
Population active	3 037	3 498	6 535	12 400	13 178	25 578
Demandeurs d'emploi catégorie 1 ¹	632	666	1 311	914	846	1 760
Demandeurs d'emploi catégories 1+6 ²	734	778	1 525	1 129	996	2 125
Total demandeurs d'emploi	1 146	994	2 156	1 871	1 376	3 247

Catégories 1 et 6 : cf définitions page suivante

Les chômeurs de catégorie 1 de la ZUS sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que dans le reste de la Communauté de communes où l'on observe une part relativement élevée de catégorie 6. Par ailleurs, quel que soit le territoire considéré, une partie importante de femmes est à la recherche d'un emploi à temps partiel (catégorie 2). ♦ Globalement, l'ancienneté d'inscription dans la ZUS est très proche de la moyenne départementale : 46 % des demandeurs sont inscrits depuis moins de six mois et 32,5 % depuis 1 an ou plus. Le territoire de la Communauté de communes hors ZUS bénéficie d'une situation plus favorable, respectivement 56 % et 25 %. ♦ Les différences de structure par sexe sont assez peu marquées ; on observe néanmoins une part légèrement plus élevée des durées de chômage les plus longues chez les femmes,

RATIOS ZONE URBAINE SENSIBLE

	Ensemble
Demandeurs d'emploi catégorie 1/ actifs ³	20,1 %
Evolution juin 2000 - janvier 2001 (cat 1)	- 16,7 %
Evolution juin 2000 - janvier 2001 Loir-et-Cher (cat 1)	+ 2,9 %

Données brutes

en particulier dans la ZUS. ♦ La comparaison des structures par âge révèle deux différences principales. La part des 40-49 ans est nettement supérieure dans la ZUS (7 points de plus chez les hommes). Si globalement la part des moins de 25 ans est similaire sur l'ensemble de la Communauté, la ventilation selon le sexe fait ressortir des écarts élevés : le nombre des jeunes hommes de la ZUS est ainsi très inférieur à celui des jeunes femmes, mais également à celui de leurs homologues du reste de la Communauté.

1 Pour cette présentation, des écarts peuvent intervenir entre les chiffres correspondant à l'ensemble des demandeurs en fonction de leur catégorie ou de la ventilation.
 2 Le total des catégories 1 et 6 représente l'ensemble des personnes cherchant un emploi à temps plein et à durée indéterminée ; il correspond à l'ancienne catégorie 1 modifiée en 1995.
 3 Ce ratio ne correspond pas au taux de chômage. Il est donné à titre indicatif et permet essentiellement d'effectuer des comparaisons dans le temps et entre territoires.

◆ Plus de la moitié des demandeurs d'emploi de la ZUS a une formation faible ou très faible, contre moins d'un tiers en dehors. Cette situation est plus marquée encore pour les femmes.

◆ Globalement, les employés représentent plus de la moitié des demandeurs, quel que soit le territoire. Un écart considérable apparaît entre la ZUS et le reste de la Communauté de communes en ce qui concerne la part des personnes non qualifiées : 55,8 % contre 40,5 %. C'est encore plus flagrant pour les femmes (respectivement 58,7 % et 36,4 %). Les hommes ont majoritairement des qualifications liées à la production, alors que plus de 70 % des femmes recherchent un poste d'employée.

◆ La mobilité est un atout de poids dans la recherche d'emploi. On observe à ce titre que les femmes de la ZUS souffrent d'un lourd handicap puisque moins d'une sur deux dispose d'un permis de conduire, contre près de 70 % pour tous les autres demandeurs.

◆ Le chômage dure plus longtemps pour les jeunes de la ZUS : ceux inscrits depuis plus d'un an sont presque deux fois plus nombreux en proportion que dans le reste de la Communauté de communes (14,7 % contre 8,4 %). Leur niveau de formation est de surcroît plus faible (42 % en niveau V bis ou VI contre 24 %). Comme les femmes, les jeunes de la ZUS ont une moindre mobilité potentielle, 41 % seulement disposant d'un permis de conduire contre 46 %.

◆ Moins d'un tiers des bénéficiaires du RMI de la ZUS sont inscrits à l'ANPE (376 personnes, toutes catégories de demandes confondues). Pour eux, les différences entre la ZUS et le reste de la Communauté sont comparables à celles apparues pour les jeunes : chômage plus long (à l'exception notable des durées supérieures à 3 ans), très faible niveau de formation (plus de 40 % en niveau VI), mobilité plus faible (10 points de moins).

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DE DEMANDE D'EMPLOI

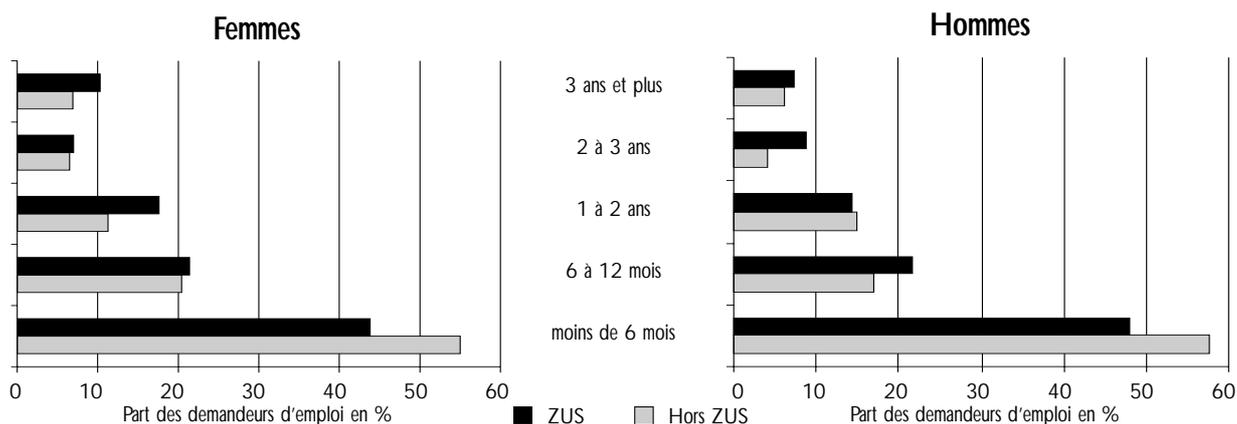
	FEMMES				HOMMES				ENSEMBLE			
	ZUS		Hors ZUS		ZUS		Hors ZUS		ZUS		Hors ZUS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Catégorie 1	632	55,2	914	49,6	666	67,1	846	62,3	1 311	60,8	1 760	54,2
Catégorie 2	186	16,3	329	17,9	37	3,7	59	4,3	225	10,4	388	11,9
Catégorie 3	51	4,5	133	7,2	70	7,0	123	9,1	121	5,6	256	7,9
Catégorie 4	53	4,6	76	4,1	45	4,5	68	5,0	98	4,5	144	4,4
Catégorie 5	71	6,2	70	3,8	34	3,4	47	3,5	106	4,9	117	3,6
Catégorie 6	102	8,9	215	11,7	112	11,3	150	11,1	214	9,9	365	11,2
Catégorie 7	31	2,7	72	3,9	13	1,3	16	1,2	44	2,0	88	2,7
Catégorie 8	18	1,6	34	1,8	16	1,6	48	3,5	34	1,6	82	2,5
Total	1 144	100	1 843	100	993	100	1 357	100	2 156	100	3 247	100

Catégories de DEFM (demandes d'emploi en fin de mois)

- 1 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à plein temps ;
- 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel ;
- 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée ;
- 4 : personnes sans emploi, non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi ;
- 5 : personnes pourvues d'un emploi, à la recherche d'un autre emploi ;
- 6 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à plein temps ;
- 7 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée indéterminée à temps partiel ;
- 8 : personnes non immédiatement disponibles à la recherche d'un autre emploi, à durée déterminée, temporaire ou saisonnier, y compris de très courte durée.

Les graphiques suivants portent uniquement sur les demandes de catégorie 1

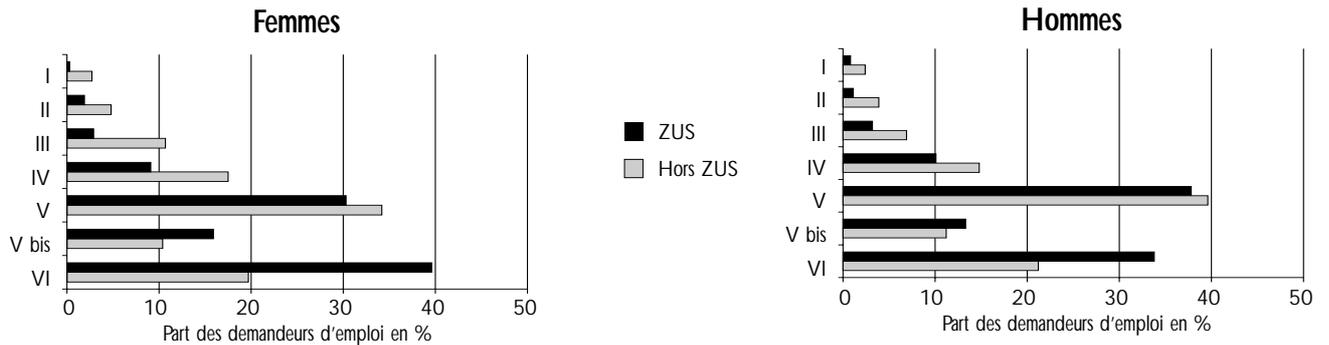
RÉPARTITION SELON LA DURÉE D'INSCRIPTION



RÉPARTITION PAR ÂGE

	FEMMES				HOMMES				ENSEMBLE			
	ZUS		Hors ZUS		ZUS		Hors ZUS		ZUS		Hors ZUS	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 25 ans	147	23,3	187	20,5	115	17,3	190	22,5	262	20,2	377	21,4
25 à 39 ans	262	41,5	409	44,7	283	42,5	362	42,8	545	42,0	771	43,8
40 à 49 ans	155	24,5	198	21,7	177	26,6	168	19,9	332	25,6	366	20,8
50 ans et plus	68	10,8	120	13,1	91	13,7	126	14,9	159	12,2	246	14,0
Total	632	100	914	100	666	100	846	100	1 298	100	1 760	100

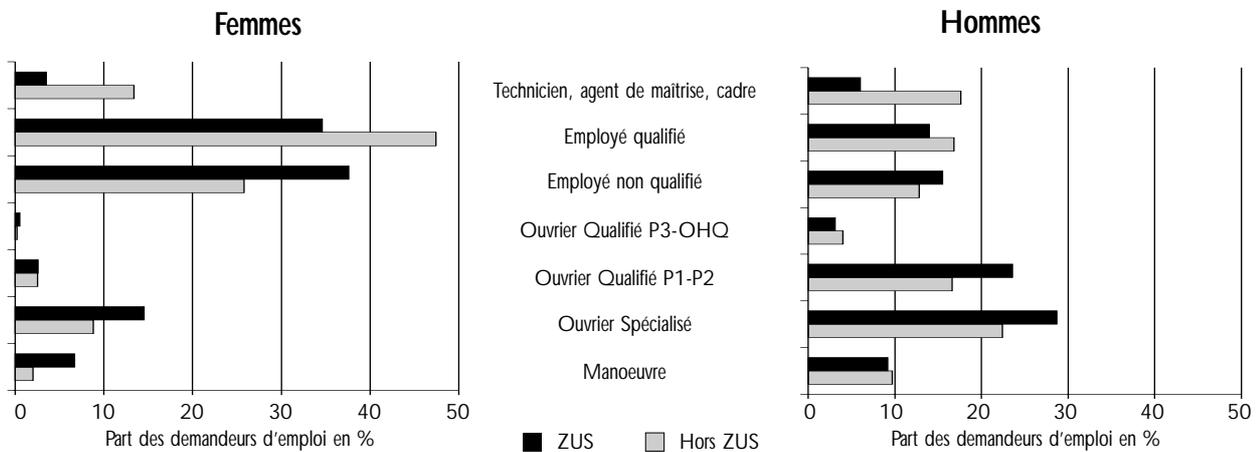
RÉPARTITION PAR NIVEAU DE FORMATION



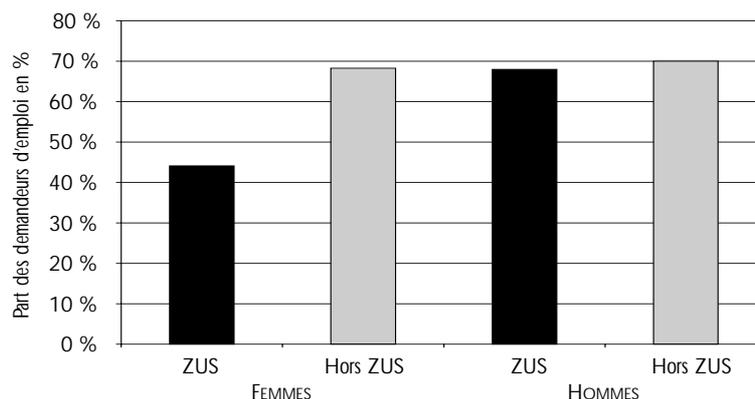
Niveaux de formation

I : diplôme de niveau Bac + 4 et au-dessus ; II : diplôme de niveau Bac + 3 ; III : diplôme de niveau Bac + 2 ; IV : diplôme de niveau Bac ; V : diplôme de niveau BEP, CAP ; V bis : diplôme de niveau BEPC, fin de seconde ou de première année de CAP-BEP sans diplôme ; VI : certificat d'études, fin de formation générale ou aucune formation scolaire.

RÉPARTITION PAR QUALIFICATION



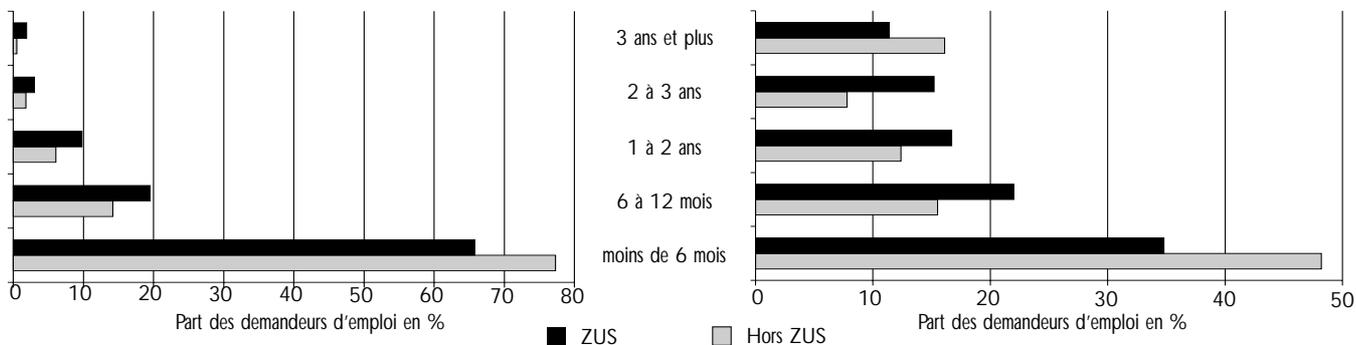
PART DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN POSSESSION D'UN PERMIS DE CONDUIRE



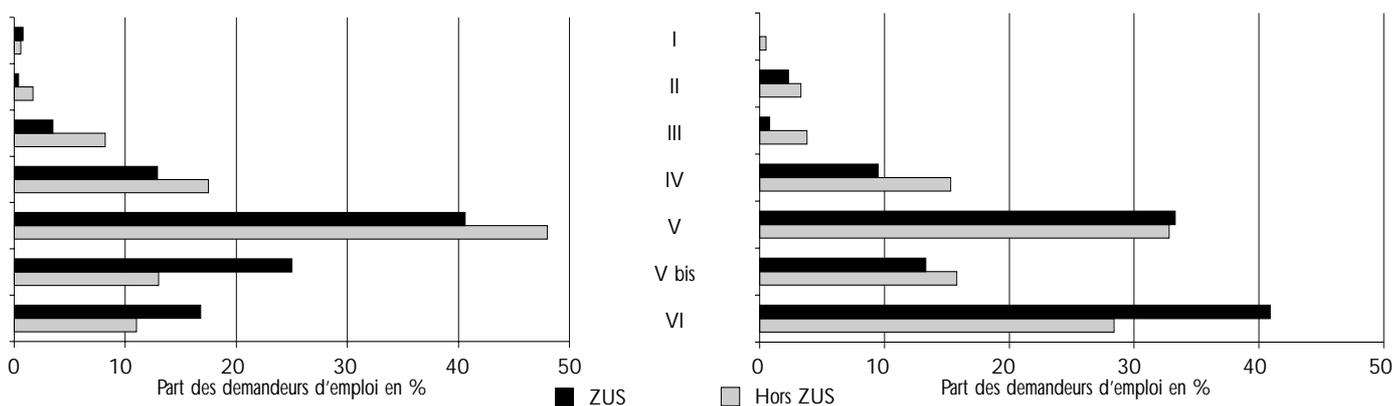
SUR LES MOINS DE 25 ANS

SUR LES BÉNÉFICIAIRES DU RMI

Durée d'inscription



Niveau de formation



Qualification

